

Règlement du 4ème symposium international de sculpture de Réalmont

Regulations of the 4th international sculpture symposium of Réalmont

La ville de Réalmont organise son quatrième symposium de sculpture du 23 au 26 juin 2022.

The city of Réalmont is organizing its fourth sculpture symposium from June 23 to 26, 2022

THEME/ theme

Molière

MATERIAUX / MATERIALS

Pierre tendre / Soft stone

Bloc fourni de 40*40*80 / Block supplied / of 40 * 40 * 80

TYPE D'ŒUVRES / TYPE OF WORKS

Sculptures / Sculptures

PROJET/ SELECTION // PROJECT / SELECTION

Afin de pouvoir effectuer la sélection des 5 artistes du symposium ainsi que des deux artistes en réserve (désistement de dernière minute d'un ou de plusieurs artistes), merci de nous faire parvenir votre **projet inédit** (dessin ou photos sur plusieurs axes) à culture@realmont.fr à l'attention de Nadège Barthe-de la Osa avec ce contrat ainsi que la fiche d'inscription **avant le 15 mars 2022**. Vous serez informé de votre sélection définitive au plus tard le 8 avril 2022.

In order to be able to select the 5 artists of the symposium as well as the two artists in reserve (last minute cancellation of one or more artists), please send us your original project (drawing or photos on several axes) at the town hall -culture@realmont.fr to the attention of Nadège Barthe-de la Osa with this contract as well as the registration form before march 15, 2022. You will be informed of your final selection at the end of April 8th 2022.

LIEU DE DÉROULEMENT DU SYMPOSIUM / PLACE OF THE SYMPOSIUM

Place de la République de Réalmont (sous les couverts de la place centrale de la bastide)
Place de la République de Réalmont (under the covers of the central square of the country house)

FINALISATION / FINALIZATION

L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté (si projet), ou tout du moins dans le même esprit. Des modifications pourront intervenir sur la base d'un commun accord avec les organisateurs (en fonction des difficultés dues aux défauts éventuels des matériaux).

The completed work must be faithful to the project presented (if project), or at least in the same spirit. Modifications may occur on the basis of a mutual agreement with the organizers (depending on the difficulties due to possible defects in the materials).

INDEMNITE DE PRESTATION / BENEFIT ALLOWANCE

Une indemnité de prestation d'un montant de 500 euros sera versée par virement bancaire sur présentation de facture à l'issue du symposium.(fournir RIB et IBAN)

A service allowance in the amount of 500 euros will be paid by bank transfer upon presentation of an invoice at the end of the symposium. (Provide RIB and IBAN)

Indemnité de déplacement / Travel allowance :

Le sculpteur sera remboursé de ses frais de transport, trajet le plus court et le plus économique de son point d'attache jusqu'à Réalmont et retour, sur présentation de justificatifs dans la limite de 300€. Le remboursement se fera par virement bancaire (fournir RIB et IBAN) après la clôture de la manifestation.

The sculptor will be reimbursed for his transport costs, the shortest and most economical journey from his home base to Réalmont and back, on presentation of supporting documents up to a limit of € 300. Reimbursement will be made by bank transfer (provide RIB and IBAN) after the close of the event.

PRESTATION / SERVICE

La réalisation de l'œuvre : la création (les artistes sont tenus d'apporter les outillages nécessaires à leur travail)

The realization of the work: the creation (the artists are required to bring the tools necessary for their work)

Attention ! Aucun matériel électrique ou thermique ne sera autorisé, travail exclusivement à la main.

Warning ! No electrical or thermal material will be authorized, work exclusively by hand.

ENGAGEMENTS DES ARTISTES / ARTISTS 'COMMITMENTS

La présence obligatoire des artistes pendant la durée complète du Symposium.
The mandatory presence of artists for the full duration of the Symposium.

La présence obligatoire des artistes au vernissage le dimanche 26 juin 2022 à 18h.
The mandatory presence of artists at the opening on Sunday June 26, 2022 at 6 p.m.

La réalisation par chaque artiste d'un texte explicatif et de présentation de son œuvre et de sa démarche artistique sur papier afin de pouvoir le présenter au public.

Règlement du 4ème symposium international de sculpture de Réalmont

The realization by each artist of an explanatory text and presentation of his work and his artistic approach on paper in order to be able to present it to the public.

Les candidats sélectionnés acceptent d'être pris en photo ainsi que leur travail et leur œuvre le temps de l'évènement, afin d'apparaître sur les supports relatifs à la communication sur le Symposium : promotion, communication, produits dérivés (publications...), site Internet...

The selected candidates agree to be photographed as well as their work and their work during the event, in order to appear on the media relating to the communication on the Symposium: promotion, communication, derivative products (publications, etc.), website...

Chaque artiste (prévenu à l'avance) acceptera de rencontrer les journalistes, d'échanger à certains moments avec les écoles ou les centres de loisirs.

Each artist (warned in advance) will agree to meet the journalists, to exchange at certain times with schools or leisure centers.

Les organisateurs s'engagent à valoriser au mieux et mettre en avant les artistes et leurs œuvres.

The organizers undertake to make the most of and highlight the artists and their works.

L'artiste dispose de tous ses droits pour communiquer sur son travail pendant le symposium (catalogue, cartes de visite, sculptures, flyers, etc.).

The artist has all his rights to communicate on his work during the symposium (catalog, business cards, sculptures, flyers, etc.).

Dans le cadre de loi Lang sur les droits à l'image, l'artiste autorise à utiliser et exploiter les visuels de ses œuvres nécessaires à la communication de l'exposition, ceci avant, pendant et après l'opération.

Within the framework of Lang law on image rights, the artist authorizes to use and exploit the visuals of his works necessary for the communication of the exhibition, this before, during and after the operation.

Ce droit accordé sans rémunération a pour seul but de valoriser chacun des artistes, dans le cadre de la manifestation dénommée « **Symposium de sculpture de Réalmont** »

This right, granted without remuneration, has the sole purpose of promoting each of the artists, within the framework of the event called "Réalmont sculpture symposium"

Les outils de communication prévus sont, les dossiers de presse, les affichettes, le site internet, et les reportages des journalistes.

The planned communication tools are, press kits, posters, website, and journalists' report

CONTRAINTE SANITAIRES / SANITARY CONSTRAINTS

Les mesures sanitaires en vigueur en France et dans votre pays d'origine au moment du symposium seront applicables.

The health measures in force in France and in your country of origin at the time of the Symposium will apply.

Règlement du 4ème symposium international de sculpture de Réalmont

Un reportage photographique servira à l'édition du dossier de presse et au site Internet et autres publications nécessaires à la promotion de la manifestation.

A photographic report will be used to edit the press kit and the website and other publications necessary to promote the event.

Chaque artiste sélectionné devra envoyer un chèque de caution de 100 Euros (non encaissé) adressé au trésor public pour valider sa participation avant le 23 mai 2022.

Ce chèque sera restitué après sa participation au symposium.

Each selected artist must send a 100 Euros (not cashed) deposit cheque to the "trésor public" to validate his participation before 23 May 2022.

This cheque will be returned after attending the symposium.

PRECISIONS : REALISATION DE L'ŒUVRE / DETAILS: REALIZATION OF THE WORK

La création de l'œuvre devra se faire en extérieur, durant quatre jours uniquement à la main.
The creation of the work must be done outdoors, for four days only by hand.

Les artistes travaillent à leur emplacement sous leur propre responsabilité de 8h à 18h avec une pause méridienne.

The artists work at their location under their own responsibility from 8h to 18h with a meridian break.

HEBERGEMENT / REPAS / MATERIEL // ACCOMMODATION / MEALS / EQUIPMENT

L'artiste sélectionné sera hébergé pour la durée de son intervention dans une limite maximum de 6 nuits (une nuit avant et une nuit en fin de symposium). L'hébergement se fera au camping municipal de Réalmont, dans un mobil-home partagé avec 3 chambres individuelles.

The selected artist will be accommodated for the duration of his intervention within a maximum limit of 6 nights (one night before and one night at the end of the symposium). Accommodation will be homestay.

La présence des artistes est souhaitée dès le mardi 21 juin pour une visite découverte de la Région le mercredi matin et l'installation des pierres le mercredi après midi.

The presence of the artists is desired from Tuesday, June 21 for a visit to discover the Region on Wednesday morning and the installation of the stones on Wednesday afternoon.

Les accompagnants ne seront pas pris en charge. 50€ seront facturés par jour et nuit pour les accompagnants du sculpteur. Cette somme sera déduite de l'indemnité de prestation du sculpteur (au maximum de 300€ si l'accompagnant est présent toute la durée du symposium).

Accompanying persons will not be supported. € 50 will be charged per day and night for the sculptor's companions. This amount will be deducted from the sculptor's performance allowance (maximum of € 300 if the accompanying person is present for the entire duration of the symposium).

Les repas en commun des artistes sélectionnés seront pris en charge par l'organisateur Les frais personnels tels que boissons, complémentaires, en cas, téléphone, personne accompagnante... etc. sont à la charge des participants.

Règlement du 4ème symposium international de sculpture de Réalmont

The common meals of the selected artists will be covered by the organizer Personal costs such as drinks, additional, in case, telephone, accompanying person ... etc. are the responsibility of the participants

L'artiste se déplacera, dans la mesure du possible, avec son propre matériel (outillage, etc.) sauf conditions vues avec les organisateurs. Il vient avec son propre équipement de protection individuel.

The artist will travel, as far as possible, with his own equipment (tools, etc.) unless conditions are agreed with the organizers. It comes with its own personal protective equipment.

ASSURANCES / INSURANCE

Chaque artiste doit justifier d'une assurance professionnelle multi garantie à joindre au dossier d'inscription.

Each artist must provide proof of multi-guarantee professional insurance to be attached to the registration dossier.

DIRECTION ARTISTIQUE / ARTISTIC DIRECTION

Une convention a été passée avec Yannick Robert pour la coordination artistique ainsi que dans la mise en place du symposium et de son suivi technique. Il sera votre interlocuteur durant l'ensemble de la manifestation.

An agreement has been signed with Yannick Robert for artistic coordination as well as for setting up the symposium and its technical follow-up. He will be your contact during the whole event.

EXPOSITION / EXPOSITION

Chaque sculpteur, sculptrice aura la possibilité de faire connaître son travail si il ,elle le désire en exposant environ 2 sculptures maximum dans la salle de la Mairie à proximité de l'espace de travail.

L'installation des sculptures se fera sous la responsabilité des sculpteurs, sculptrices.

La Mairie de Réalmont décline toute responsabilité quant aux dommages et au vol que les œuvres pourraient subir. Il est demandé aux artistes d'assurer leurs œuvres tant pour l'exposition que pour le transport ainsi que la mise en place. Dans la mesure du possible, il est demandé de venir avec vos propres socles.

Each sculptor will have the opportunity to make known his work if he wishes, she will exhibit about 2 sculptures maximum in the hall of the Town Hall near the work area.

The installation of the sculptures will be under the responsibility of the sculptors.

The Town Hall of Réalmont declines all responsibility for the damage and theft that the works could suffer. Artists are asked to insure their works both for the exhibition and for the transport as well as the setting up. If possible, it is requested to come with your own pedestals.

Règlement du 4ème symposium international de sculpture de Réalmont

Les œuvres réalisées seront présentées au public lors du vernissage le dimanche 26 juin à 18h. Pour en permettre le bon déroulement et une présentation harmonieuse, chaque artiste devra nettoyer son emplacement pour 17h.

The works produced will be presented to the public at the opening on Sunday June 26 at 6 p.m. To allow the smooth running and a harmonious presentation, each artist will have to clean their site by 5 p.m.

PROPRIETE DES SCULPTURES / OWNERSHIP OF THE SCULPTURES

A la fin du symposium, les sculptures seront exposées et mises à la vente pour une durée de 1an à un tarif fixé par l'artiste sans excéder 1400 €. Les artistes s'engagent à laisser leurs œuvres sur la commune pour une durée **d'un an** après signature d'une convention de mise en dépôt.

Le délai d'un an dépassé, les artistes s'engagent à venir récupérer leurs œuvres sans qu'aucun dédommagement ne leur soit du, dans le cas contraire l'œuvre devient la propriété de la commune sans possibilité de recours.

En cas de dégradation des œuvres pendant l'année d'exposition sur la commune, un dédommagement d'un montant de 700€ sera versé au sculpteur.

At the end of the symposium, the sculptures will be exhibited and put up for sale for a period of 1 year at a price set by the artist without exceeding 1400 €. The artists agree to leave their works in the municipality for a period of one year after signing a deposit agreement.

The deadline of one year exceeded, the artists agree to come and recover their works without any compensation being due to them, otherwise the work becomes the property of the municipality without the possibility of appeal.

In case of deterioration of the works during the exhibition year in the municipality, compensation in the amount of € 700 will be paid to the sculptor.

Document numéroté de 1 à 6, merci de parapher chaque page.
Document numbered from 1 to 6, please initial each page.

Bon pour accord / Good for agreement

Nom de l'artiste / artist name

Signature / signature :

Votre numéro de Siret / Your Siret number

Votre numéro d'assurance R.C et organisme / Your R.C and organization insurance number.
Attestation de sécurité sociale des artistes auteurs (Maison des artistes ou équivalent pour les étrangers)

Social security certificate for artist authors (Maison des artistes or equivalent for foreigners)
RIB / RIB

Lettre d'engagement / Engagement letter

Chèque de caution de 100€ à l'ordre de la trésor public pour les candidats sélectionnés /€ 100 deposit check payable to the "trésor public".

4ème SYMPOSIUM INTERNATIONAL DE SCULPTURE - REALMONT (France)
FICHE D'INSCRIPTION - APPLICATION FORM

NOM : PRENOM :
SURNAME FIRST NAME

PHOTO

DATE DE NAISSANCE :
DATE OF BIRTH

ADRESSE : N° RUE :
ADDRESS

VILLE : CODE POSTAL PAYS :
TOWN

NATIONALITE : TEL : E-MAIL :
NATIONALITY PHONE
TELECOPIE : SITE WEB :
FAX NUMBER

Je désire participer au 4ème Symposium International de Sculpture qui se tiendra à REALMONT du 23 au 26 JUIN 2022 pour les sculpteurs sur pierre et j'accepte le règlement de ce Symposium.

Je joins à cet envoi un dossier de présentation de mon projet (dessin, photos maquettes quatre axes) avant le 15 mars 2022 pour la sélection. (5 retenus après étude des projets et deux de réserve).

I should like to take part in the 3d International Sculpting Symposium in REALMONT from the 23 to the 26 of June 2022 for stone and I agree to abide by the rules of this symposium.

I enclose a dossier for the presentation of my project (drawing, four-axis mock-up pictures) before 15th march 2022 for the final selection. (5 retained after project study and 2 reserves)

Signature :

Merci de nous adresser votre fiche d'inscription et votre dossier de présentation

Au plus tard le 15/03/2022 à :

Please send your application form before the 15th March 2022 to :

Comité d'Organisation du 4eme Symposium de Sculpture de Réalmont
MAIRIE DE REALMONT
3rue de l'hôtel de ville
F – 1120 REALMONT

Si vous désirez des informations complémentaires, appelez :

If you need further information, please contact :

Contact administratif : Mme Nadège BARTHE-DE LA OSA :

Tél (Phone) 336.162 766 427 (depuis l'étranger)

e-mail : nad.culture@gmail.com

Contact technique : M. Yannick ROBERT

Tél (Phone) : 336 688 03 520

e-mail : culture@realmont.fr

Si vous devez changer d'adresse, merci de bien vouloir la communiquer en Mairie

If you must change your address, send us the new one at the Townhall, please.